



Commune 020/BANTZENHEIM

Mairie de Bantzenheim
11 rue du Général-de-Gaulle
68490 BANTZENHEIM

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

020/BANTZENHEIM

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	852	70	59 640	56,57	3 373 834	11,00	37 112 182
Prés	16	70	1 120	56,57	63 358	11,00	696 942
Vergers	2	70	140	56,57	7 919	11,00	87 117
Vignes	0	200	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	982	7	6 874	56,57	388 862	20,00	7 777 243
Landes	32	5	160	56,57	9 051	5,00	45 256
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Jardins	7	300	2 100	56,57	118 797	11,00	1 306 767
Totaux	1 891		70 034		3 961 821		47 025 507

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 16 450 €

Argent de chasse versé en 2024 : 0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 16 450 €

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG